

A.M TAXI

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social : 4 rue des Bouvreuils, 33220 PINEUILH
Siège de liquidation : 4 rue des Bouvreuils, 33220 PINEUILH
918 253 709 RCS LIBOURNE

RAPPORT DU LIQUIDATEUR

Le présent rapport, établi conformément à la loi, décrit les opérations de liquidation effectuées par le liquidateur, à l'effet de permettre à l'Associé Unique de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

Par décision de l'Associé Unique en date du 31 décembre 2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société.

Le compte de liquidation fait ressortir un solde positif de 258 euros.

Le reliquat actif du compte de liquidation de la Société ne s'élevant, après réalisation partielle de l'actif et paiement de tous les créanciers sociaux, qu'à 258 euros, est inférieur de 500 euros au montant non amorti du capital et ne permet pas le remboursement intégral du montant nominal des parts sociales ; en conséquence, vous ne recevrez qu'une somme correspondant proportionnellement à la différence entre cette somme et le montant nominal des parts sociales, soit la somme de 25,8 euros par part.

L'Associé Unique recevra ce remboursement partiel et définitif à compter du 31 décembre 2024.

Nous vous proposons de conférer tous pouvoirs au liquidateur à l'effet de procéder à ce remboursement partiel et définitif et ce, à compter du 31 décembre 2024.

Les documents, comptes et rapports ont été adressés à l'Associé Unique dans les conditions et délais prévus par la loi, les règlements et nos statuts.

L'Associé Unique doit statuer sur le quitus à donner au liquidateur et constater la clôture de la liquidation de la Société.

Marouane ABIDI
Liquidateur

Signed by:

663FE78B29DC47A...